



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral des routes OFROU

Approbation du projet général d'amélioration de la jonction de la Blécherette

Berne, 20.09.2013 - Le Conseil fédéral vient d'approuver le projet général d'amélioration par étapes des fonctionnalités de la jonction de la Blécherette. Trois étapes sont prévues. Les deux premières, les plus urgentes en termes de sécurisation et fluidification du trafic, concernent notamment la réalisation de deux sorties respectivement deux entrées supplémentaires. La troisième étape porte sur l'amélioration du réseau des routes existantes. Le montant total des coûts de l'ensemble du projet s'élève à près de CHF 92 mio dont CHF 64 mio à la charge de la Confédération. Les travaux devraient débuter dans 5 à 7 ans et s'achever dans une quinzaine d'années.

Le développement de la population constaté depuis quelques années dans le nord lausannois conduit à une augmentation des congestions droit des jonctions autoroutières, particulièrement aux heures de pointe. Celles-ci se traduisent notamment par la création de files d'attentes sur les voies des sorties autoroutières de l'A9 au niveau de la Blécherette et par un engorgement systématique du réseau des routes d'accès. Les carrefours existants sont surchargés et ne sont plus capables d'absorber un trafic en constante augmentation. Afin de résoudre cette problématique, l'Office fédéral des routes a présenté un projet général permettant de rétablir le bon fonctionnement du réseau des routes nationales et de ses routes d'accès, dans le respect du développement territorial. Le canton de Vaud, les communes et la direction du projet d'agglomération sont quant à eux compétents pour ce qui concerne les mesures d'accompagnement du projet général. Le projet général comprend trois étapes indissociables dont la réalisation sera échelonnée dans le temps en fonction de l'importance en termes d'amélioration de la sécurité des usagers de l'autoroute et de son réseau d'accès.

Première étape: Deux sorties supplémentaires et cinq nouveaux giratoires

Dans un premier temps, deux sorties supplémentaires seront créées. Elles permettront de supprimer les files d'attentes sur les voies autoroutières au niveau de la jonction existante. Cinq carrefours giratoires seront également réalisés afin d'assurer le bon fonctionnement du nouveau dispositif d'échange. Deux d'entre eux se situent aux intersections des nouvelles rampes et de leurs débouchés sur le réseau cantonal RC 448 et RC 449, un autre est placé au nord de la sortie existante. Le dispositif à feux du carrefour du Solitaire sera remplacé par un quatrième giratoire. Enfin, un cinquième giratoire sera construit au débouché du chemin de la Sauge sur la RC 448. Le chemin de la Sauge sera d'ailleurs transformé en route cantonale pour constituer un nouvel itinéraire d'accès depuis Prilly et l'ouest de l'agglomération en direction de l'A9. Ce nouveau tronçon de route cantonale réduira également fortement le transit de la RC 401 à travers Romanel-sur-Lausanne.

Deuxième étape : Deux entrées supplémentaires

Deux entrées supplémentaires seront créées afin d'améliorer les conditions d'utilisation de l'autoroute pour le nord et l'ouest de l'agglomération lausannoise. Cette deuxième étape est très fortement conditionnée par la mise en œuvre des gros projets de développement urbain prévus dans le cadre du Projet d'Agglomération (PALM) et du schéma directeur nord Lausanne (SDNL).

Troisième étape : Amélioration du réseau des routes existantes

Le réseau des routes existantes sera amélioré dans le sens d'une optimisation des traversées des localités, telles que Mont-sur-Lausanne et la création d'infrastructures pour de nouveaux quartiers. Est également prévue dans le cadre du projet général la réalisation de voies de débord le long de l'autoroute, à l'instar de la situation existante entre l'échangeur A9 - A12 à la Veyre et la jonction de Vevey.

Adresse pour l'envoi de questions:

Office fédérale de routes OFROU
031 324 14 91
info@astra.admin.ch

Auteur:

Conseil fédéral

Internet: <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>⁽¹⁾

Secrétariat général DETEC

Internet: <https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home.html>⁽²⁾

Office fédéral des routes OFROU

Internet: <http://www.astra.admin.ch>⁽³⁾

Données en annexe:

[Jonction Lausanne-Blecherette - Décision du Conseil-fédéral \(pdf, 118kb\)](#)⁽⁴⁾ ↗

Tous les liens de cette(s) page(s)

1. <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>
2. <https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home.html>
3. <http://www.astra.admin.ch>
4. <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/32123.pdf>

Office fédéral des routes (OFROU)

<http://www.astra.admin.ch/dokumentation/00109/00113/00491/index.html?lang=fr>